



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 avril 2008  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2008**

3-5 juin 2008

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays de courte durée

#### Guatemala

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays de courte durée concernant le Guatemala est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour l'année 2009, à 891 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 4 619 500 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2008/9.



## La situation des enfants et des femmes

1. Le Guatemala compte une vaste population juvéno-infantile : la moitié de ses habitants est âgée de moins de 18 ans et le cinquième de moins de 6 ans (2007). Il présente la singularité d'avoir un faible taux d'urbanisation, plus de la moitié de la population (54 %), constituée en majorité d'Indiens mayas, vivant dans les zones rurales. Il dispose également d'une économie particulièrement vigoureuse qui se classe au premier rang en Amérique centrale, avec un produit intérieur brut (PIB) représentant 40 % de celui de la région. Fait significatif, le taux de croissance du PIB est passé ces trois dernières années, de 3,2 % à environ 5 % en 2007. Le pays jouit également d'un faible déficit budgétaire, d'un niveau d'inflation bas et d'une monnaie stable.

2. Néanmoins, en dépit des progrès accomplis dans certains domaines, les indicateurs sociaux continuent d'être médiocres. Cette situation tient notamment au fait que le taux de recouvrement des impôts reste faible et que les recettes fiscales sont insuffisantes pour permettre à l'État de s'acquitter de ses responsabilités. L'un des principaux objectifs des Accords de paix de 1996 était de relever les impôts par rapport au PIB, or le taux d'imposition n'est que de 10,4 % environ (2007). Cela se solde manifestement par une faible marge pour les investissements sociaux (6,1 % du PIB en 2004), qui gagnerait à être améliorée dans un pays où environ 51 % de la population sont pauvres et environ 15 % sont démunis, selon une enquête nationale réalisée en 2006 sur les niveaux de vie (« Encuesta Nacional Sobre Condiciones de Vida, ENCOVI »). De plus, selon divers indicateurs, les taux de pauvreté ne se sont pas redressés ces trois dernières années. L'effet conjugué du faible taux d'investissement social et de la forte pauvreté, source d'inégalités, prive de nombreux groupes de services de santé, de nutrition et d'enseignement. Les filles et les femmes continuent d'être très marginalisées, comme en témoigne leur faible participation à la vie économique, sociale et politique, bien qu'elles aient de plus en plus accès à l'éducation. À cette pauvreté généralisée s'ajoutent des taux de grossesse d'adolescentes et de mortalité maternelle élevés. Les progrès réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle n'ont pas suffi pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement dans ce domaine.

3. La malnutrition chronique est un autre problème qui se pose au Guatemala où l'on retrouve l'un des taux les plus désastreux au monde chez les élèves, environ 49 % d'après une récente enquête menée dans des écoles. Les chiffres sont plus alarmants chez les enfants issus de milieux autochtones, où ils peuvent aller jusqu'à 80 % dans certaines zones telles que le département de Totonicapán. Des indicateurs connexes reflètent d'autres problèmes : le taux de mortalité infantile est de 44 pour 1 000 naissances vivantes; le taux de mortalité chez les moins de 5 ans de 59 pour 1 000 naissances vivantes; et le taux de mortalité maternelle de 153 pour 100 000 naissances vivantes, selon les statistiques officielles de 2002. Depuis la conclusion des Accords de paix, une nette amélioration a été constatée dans le domaine de l'éducation, où jusqu'à 90 % des enfants âgés de 7 à 12 ans sont inscrits à l'école primaire. Malheureusement, seuls 60 % finissent le cycle primaire, ce qui veut dire que l'objectif de l'éducation primaire pour tous fixé à 2015 sera très difficile à atteindre.

4. La violence a atteint des proportions alarmantes : 275 homicides d'enfants ont été signalés en 2005, dont 44 d'enfants de moins de 12 ans. La violence à l'égard des femmes a conduit à parler de « féminicide » pour souligner le fait que

536 femmes avaient été assassinées en 2007, selon le Congrès national. D'autres phénomènes répandus sont la violence familiale et les sévices sexuels : 7 filles et garçons sur 10 souffrent de ce type de sévices au sein du foyer. Quelque 54 % des victimes de la violence familiale sont des garçons et 46 % des filles. Le foyer est l'endroit où l'on enregistre 85 % des cas de maltraitance d'enfants. C'est ainsi que 43 % des victimes souffrent de coups et blessures, 41 % de délaissement, 10 % de sévices sexuels et 6 % de cruauté mentale. En 2005, le Ministère de la justice avait recueilli 11 900 plaintes de violence familiale, de sévices sexuels contre des filles et des garçons et de traite de personnes.

5. Une récente étude réalisée sur les effets des armes de petit calibre sur les enfants et les adolescents en Amérique centrale et dans les Caraïbes a révélé que le Guatemala était le pays d'Amérique centrale où il en circulait le plus. En 2002, 181 051 de ces armes étaient légalement enregistrées et en circulation dans le pays selon les autorités. Or, d'après la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, il y avait encore au moins 1,5 million d'armes à feu illégales en circulation. La Constitution guatémaltèque garantit aux citoyens le droit de porter des armes à feu, qui sont vendues librement sur le marché, situation atypique dans la région.

6. Au Guatemala, la migration a de vastes conséquences sur les enfants et se traduit par d'importants envois de fonds. Les effets néfastes que cela a sur les enfants issus de familles dont l'un des parents doit migrer n'ont jusqu'ici pas été analysés à fond. Les peuples autochtones constituent l'essentiel des migrants, ce qui a des répercussions sur leur identité.

7. En 2006, les adoptions internationales ont atteint le chiffre record de 4 496. Heureusement qu'avec la forte pression de la communauté internationale, le Congrès a d'abord ratifié la Convention de La Haye puis approuvé le 11 décembre 2007 la loi 77-2007 relative à l'adoption, dont la promulgation avait été retardée par l'action de groupes d'intérêt qui s'y opposaient.

## Le programme de pays, 2009

### Tableau récapitulatif du budget

Programme	En milliers de dollars des États-Unis		Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources	
Politiques publiques et renforcement des capacités institutionnelles	287,0	1 502,5	<b>1 789,5</b>
État de droit, participation et culture de paix	282,5	2 917,0	<b>3 199,5</b>
Dépenses intersectorielles	321,5	200,0	<b>521,5</b>
<b>Total</b>	<b>891,0</b>	<b>4 619,5</b>	<b>5 510,5</b>

### Justification du programme de courte durée proposé

8. En juin 2007, l'équipe de pays des Nations Unies a demandé que les programmes de pays pour la période 2005-2008 des différents organismes soient

prorogés jusqu'à la fin de 2009 pour que le nouveau gouvernement prenant fonction en janvier 2008 puisse contribuer à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le prochain programme complet de l'UNICEF pour le Guatemala ira donc de 2010 à 2014, ce qui le fera également coïncider avec le prochain Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour 2010-2013.

### **Buts, résultats clefs et stratégies**

9. Le nouveau gouvernement, qui a pris fonction en 2008, a déclaré que son programme serait axé sur quatre stratégies : a) solidarité – fidélité à l'homme; b) gouvernance – civisme; c) productivité – solidarité économique; et d) régionalisation – attachement à l'esprit de bon voisinage.

10. Les instruments internationaux qui serviront de base commune à ces actions sont la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les devoirs fondamentaux de l'UNICEF vis-à-vis des enfants en situation de crise, l'étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les objectifs à atteindre en matière de VIH/sida, l'éducation pour tous, des objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sera également prise en considération.

11. Les interventions essentielles du Gouvernement portent sur la sécurité, le développement rural, l'investissement social privilégiant les femmes et les enfants, et le logement. Par suite de l'examen à mi-parcours effectué en 2007, l'UNICEF a décidé d'accorder la priorité aux enfants autochtones issus notamment du groupe d'ascendance africaine des Garifuna, aux populations migrantes et aux enfants handicapés. Les questions prioritaires feront l'objet de discussions entre le Gouvernement et l'UNICEF.

12. Les objectifs, résultats clefs et stratégies du programme de pays pour 2009 consisteront à : a) analyser le budget d'investissements sociaux consacré aux enfants et aux adolescents, à promouvoir la création d'un observatoire des politiques sociales pour en faire un instrument de mobilisation de ressources à même de mieux assurer le financement des activités en faveur des enfants et des adolescents; b) favoriser une culture civique permettant aux citoyens de gérer les finances publiques au sein du système éducatif, de manière responsable; c) mieux défendre les droits des peuples autochtones, en particulier des filles autochtones, en les aidant à préserver leur patrimoine culturel en bénéficiant mieux d'un enseignement bilingue et interculturel, de services de santé et en s'impliquant davantage; d) favoriser le développement de la petite enfance, en accordant la priorité à la réduction de la malnutrition chronique; e) aider à faire appliquer la nouvelle loi relative à l'adoption; f) contribuer à réduire la violence à l'encontre des enfants et des adolescents en œuvrant avec les systèmes scolaires et les municipalités en faveur d'une culture de paix; g) mieux assurer la protection juridique des enfants migrants; h) défendre les droits des enfants handicapés, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation; i) étendre les résultats déjà obtenus au niveau municipal à un plus grand nombre de municipalités; et j) accentuer la mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant.

## Composantes du programme

13. **Politiques publiques et renforcement des capacités institutionnelles.** Ce volet du programme vise à accroître la participation des citoyens à l'élaboration de politiques publiques et à promouvoir un développement durable en faveur des enfants et des adolescents, surtout au niveau communautaire. Il aide les institutions publiques nationales et municipales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques et les administrations nationales et locales ainsi que les organismes gouvernementaux à favoriser la survie et le développement des enfants, des adolescents et des femmes les plus sujets à risques, en mettant surtout l'accent sur les enfants issus de milieux autochtones, notamment les filles et les enfants de migrants. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : application de politiques municipales adaptées aux besoins des enfants dans 100 municipalités et augmentation de 5 % du budget des activités sociales menées en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans d'importants domaines tels que le développement intégré de la petite enfance et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, et du traitement et de la fourniture de soins complets à des enfants malades du sida. En 2009, les politiques municipales adaptées aux besoins des enfants augmenteront de 10 % par rapport à l'année précédente et les dépenses municipales consacrées aux enfants et aux adolescents, de 5 %.

14. **État de droit et culture de paix.** Ce volet du programme a pour objet d'instaurer un cadre de protection et de soutien des enfants et des femmes en leur faisant mieux prendre conscience de leurs droits, surtout dans le cas des enfants issus de milieux autochtones. Il suscitera un comportement fondé sur des principes démocratiques permettant de mieux régler les conflits et de mieux promouvoir une culture de paix. Un autre de ses objectifs sera le renforcement du programme national et des systèmes locaux de protection des enfants et des adolescents en accordant la priorité aux municipalités constituées d'enfants issus de milieux autochtones, et en les encourageant à enrayer la violence qui sévit contre eux. Le renforcement de l'enseignement préscolaire et bilingue interculturel et la garantie du droit à l'éducation pour tous, en particulier pour les filles issues de milieux autochtones, constituent le troisième grand volet du programme. Le volet éducation vise à coordonner les efforts faits par le Ministère de tutelle et les municipalités pour améliorer l'administration de l'enseignement au niveau national et départemental pour que tous les enfants, y compris ceux issus de milieux autochtones, puissent avoir les mêmes chances de s'instruire et de s'épanouir, en veillant tout particulièrement à l'application de la loi relative à l'adoption.

15. **Éducation.** D'ici à la fin de 2009, le modèle d'école ambitieux conçu sous le nom de nouvelles écoles bilingues ou nouvelles écoles unitaires bilingues sera étendu à 200 établissements d'enseignement ruraux à classes multiples, avec la coordination et le soutien de 10 % des municipalités des zones déshéritées. Des comités de prévention et de gestion des risques ont été établis dans 50 écoles municipales où le corps enseignant sera encadré et initié à ces techniques.

16. **Protection de l'enfant.** Les résultats escomptés sont les suivants. D'ici à la fin de 2009, des systèmes de protection locaux axés sur la prévention de la violence seront mis en place et fonctionneront dans 12 municipalités choisies à titre expérimental sur un total de 34, pour la promotion et l'enseignement des droits de l'homme. Ces 12 municipalités mettront au point des modèles et des stratégies communautaires destinés à enrayer la violence à l'égard des enfants. Un total de

10 000 filles, garçons et adolescents seront initiés aux valeurs démocratiques et à la culture de paix. Des efforts particuliers ont été consacrés au lancement et à la décentralisation de programmes de contrôle judiciaire prévus à l'intention d'adolescents ayant eu maille à partir avec la justice.

**17. Pour une culture de droits : communication et participation.** Ce volet vise à instaurer une culture fondée sur le respect des droits de l'homme et sur le degré d'engagement nécessaire pour en faire une réalité. Les interventions seront orientées vers le développement d'une culture du respect des droits des enfants et des adolescents par la gestion du savoir. On s'emploiera en 2009 : a) à systématiser, examiner et diffuser cinq cas d'expérience vécue par des enfants et des adolescents dans les domaines de la participation et de la communication; et b) à mettre au point un module de formation aux droits de l'enfant, à l'intention de professionnels de la communication.

**18. Principaux agents d'exécution du programme.** Les institutions, les administrations nationales et locales, le secteur privé, les associations civiques, les mouvements de paysans autochtones, les organisations non gouvernementales, les réseaux et associations d'adolescents et les organismes des Nations Unies continueront d'assumer ce rôle. Parmi les nouveaux partenaires figureront notamment l'Institut national d'administration publique; le programme de garderie d'enfants dit de « foyers communautaires » (hogares comunitarios) placé sous les auspices du Cabinet de la Première Dame du Guatemala (Secretaria de Obras Sociales de la Esposa del Presidente, SOSEP); l'organisation pastorale au service de l'enfance (Pastoral de la Infancia) de l'Église catholique; l'Institut centraméricain d'études fiscales; et le Conseil national des adoptions.

**19. Suivi et évaluation.** En collaboration avec ses partenaires d'exécution, l'UNICEF supervisera toute l'assistance financière fournie aux associés. Il sera procédé sur place et lors de visites inopinées à des évaluations périodiques au titre de la vérification des comptes et du traitement des questions de programmation. L'UNICEF et ses partenaires d'exécution conviendront des instruments de surveillance et de contrôle financier du programme.

---